



Règlement financier primaire

Tarifs 2017 - 2018

Annexe à la convention de scolarisation

L'inscription de vos enfants dans l'Établissement Marie Pila suppose l'acceptation du présent règlement financier.

Les modalités de facturation et de règlement sont détaillées ci-dessous.

		A l'année	10 mensualités de
Maternelle	Contribution	720 €	72 €
	Demi- pension - 1 repas - 2 repas - 3 repas - 4 repas	192 € 384 € 576 € 768 €	19,20 € 38,40 € 57,60 € 76,80 €
	Garderie	200 €	20 €
	Contribution	645 €	64,50 €
Elémentaire	Demi- pension - 1 repas - 2 repas - 3 repas - 4 repas	202 € 404 € 606 € 808 €	20,20 € 40,40 € 60,60 € 80,80 €
	Garderie (jusqu'à 17h15) Etude (17h - 18h)	1,50€ / séance 3€ / heure	1,50€ / séance 3€ / heure

Ces tarifs comprennent les cotisations annuelles dues par l'Établissement en raison de son appartenance à l'Enseignement Catholique.

**Les tarifs indiqués tiennent compte du calendrier
ainsi que des dates de sortie des élèves en fin d'année scolaire.**

Nous vous invitons vivement à rejoindre **L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES** moyennant une cotisation annuelle de 22 € à régler par chèque séparé à l'ordre de : **APEL Marie Pila**.

I. Facturation

Modalités de règlement

- ♦ Le règlement par **prélèvement** est préférable. Il s'effectue de la manière suivante :
1^{er} prélèvement forfaitaire de 90 € le 5 septembre. Il est suivi de 9 autres prélèvements le 5 de chaque mois. Ces prélèvements tiendront compte du régime de l'élève : externe, demi-pensionnaire.
- ♦ Les règlements par carte bancaire depuis Ecole Directe, par chèque (à l'ordre de : **Association Marie Pila**) ou par espèces sont également acceptés.

Attention

La facture est disponible sur **Ecole Directe** dans la deuxième quinzaine de septembre. **Cette facture est la seule de l'année.** Un échéancier indique le montant et les dates des 10 prélèvements.

En cas de règlement par chèque ou espèces, ceux-ci devront être effectués en début de chaque trimestre (Octobre – Janvier – Avril)

2. Acompte

L'acompte versé au moment de l'inscription ou de la réinscription de votre enfant est déduit de votre note de frais.

3. Fournitures et sorties scolaires

Une somme de 45 € destinée à couvrir les frais inhérents aux fournitures de papeterie, d'arts plastiques, aux livres de lecture, aux animations et sorties éventuelles sera intégrée à votre facture, et répartie sur les mensualités.

4. Frais optionnels

➤ **Demi-pension**

Les repas occasionnels sont acceptés contre un ticket-repas. Ces tickets sont vendus **par carnet de 5 pour 30,50 €**. Il est demandé aux familles de n'y recourir qu'exceptionnellement, en raison des complications que ces repas entraînent pour la restauration et la gestion des présences au sein de l'Établissement.

En cas d'allergie constatée par un allergologue, un dossier de P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé) doit être constitué. Si l'enfant doit apporter son panier-repas, une participation de 20 € / mois sera facturée.

En cas d'absence prolongée pour une maladie d'une durée supérieure à 8 repas consécutifs, dûment constatée par certificat médical, les sommes trop perçues au titre de la demi-pension seront remboursées sous forme d'avoir. Dans ce cas, il suffira d'en faire la demande écrite en joignant le certificat médical.

Aucun changement n'est admis en cours de période. Les demandes sont à faire avant chacune des vacances scolaires.

➤ **Garderie / Etude**

A l'école maternelle :

- **une garderie** est assurée de 16 h 30 à 18 h, le lundi, mardi, jeudi et vendredi.
Le paiement se fait en achetant une « carte garderie » au prix de **30 € pour 10 séances de garderie**, ou bien de 15 € pour 5 séances.

A l'école élémentaire :

- **une garderie** est assurée de la sortie des classes jusqu'à 17h15 le lundi, mardi, jeudi et vendredi.
Le paiement se fait en achetant une « carte garderie » au prix de **15 € pour 10 présences.**
- **une étude** a lieu de 17h à 18h le lundi, mardi, jeudi.
Le paiement se fait en achetant une « carte d'étude » au prix de **15 € pour 5 présences.**

4. Possibilité d'aide financière

- Une "**aide famille nombreuse**" (réduction de 15 % sur la contribution) est accordée aux familles qui ont 3 enfants au moins dans les Établissements de Carpentras sous tutelle de Notre-Dame de Vie (Marie Pila, Les Chênes).
Si un des enfants est scolarisé aux Chênes, la demande doit être faite dès la rentrée par la famille (imprimé à se procurer à l'accueil).
- **Autres situations** : en cas de difficultés (perte d'emploi, ...) il existe des possibilités d'aides de l'Établissement. S'adresser au Service Facturation pour demander un dossier.